

Déclaration du Cadre d'Appui aux Processus Electoraux (CAPE) et de la Coalition des Organisations de la Société civile pour les Élections et la Paix (COSCEP) sur les résultats préliminaires du déroulement des Élections législatives et communales du Bénin de 2026

Hôtel CASA CIELO, Cotonou, 12 janvier 2026

Le dimanche 11 janvier 2026, plus de 7,8 millions d'électeurs béninois inscrits se sont rendus aux urnes pour élire leurs représentants lors des élections législatives et municipales combinées. Il s'agissait du premier scrutin majeur organisé sous le nouveau code électoral béninois. Cinq partis politiques, ayant présenté des candidats, ont disputé 109 sièges à l'Assemblée législative et 1 815 sièges municipaux et communaux.

Le CAPE/COSCEP a déployé **166** observateurs électoraux formés et accrédités : **154** observateurs mobiles et 12 observateurs fixes, répartis dans les 77 communes et les **12** départements du Bénin, afin d'observer le processus électoral et de rendre compte de son déroulement. Les observateurs mobiles superviseront l'ouverture et le vote dans 4 bureaux de vote de leur arrondissement, soit un total de **616** bureaux de vote. À l'issue du scrutin, le CAPE/COSCEP a déployé 12 observateurs fixes pour superviser le dépouillement des résultats au niveau d'un arrondissement dans leur commune.

Comme indiqué dans le communiqué de situation du 11 janvier, le scrutin s'est déroulé dans le calme, sans incident majeur signalé par nos observateurs du CAPE/COSCEP. Le processus a débuté de manière ordonnée, témoignant du vif intérêt des citoyens pour une participation pacifique. Les électeurs se sont présentés tôt à leurs postes de vote respectifs pour exprimer leurs suffrages aux élections législatives et communales/municipales. CAPE/COSCEP salue la résilience et la participation active des citoyens de la République du Bénin. CAPE/COSCEP félicite également la CENA d'avoir permis aux électeurs inscrits d'exercer leur droit de vote, ainsi que les forces

de défense et de sécurité d'avoir assuré le bon déroulement du scrutin, favorisant ainsi la participation électorale.

Ce rapport préliminaire se fonde sur les rapports de 99 % des postes de vote visités par les observateurs du CAPE/COSCEP le jour du scrutin. Il intègre des informations complémentaires concernant l'arrivée des membres des postes de vote, l'ouverture du scrutin, l'accès à ces derniers, le déroulement du vote et le dépouillement des résultats dans les postes de vote et les centres de compilation. L'analyse préliminaire des rapports indique que le déroulement du scrutin s'est globalement conformé aux nouvelles procédures électorales en République du Bénin. La plupart des postes de vote ont fonctionné pendant 10 heures. Malgré quelques incidents isolés, le vote et le dépouillement se sont déroulés dans le calme dans la plupart des postes observés.

Résultats préliminaires

Arrivée, ouverture et accès aux postes de vote :

1. **Arrivée aux postes de vote et début du vote :** À 6h30, les observateurs du CAPE/COSCEP ont constaté la présence des agents électoraux de la CENA dans 72 % des postes de vote observés. De même, 34 % des postes de vote observés étaient ouverts et prêts à accueillir les électeurs à 7h00. À 10h00, 98% des postes de vote observés avaient entamé cette procédure. Certains postes de vote, comme celui installé dans l'enceinte du 13^{ème} arrondissement de Cotonou, du centre de vote du CEG Kouhounou Vêdoko poste de vote n°1, du centre de vote de l'EPP Kandévié dans le 4ème arrondissement de Porto-Novo ont ouvert à partir de 10H.
2. **Accessibilité aux personnes handicapées :** 1 % des postes de vote observés n'étaient pas situés dans des endroits accessibles aux personnes handicapées. Ces postes ont été observés à Kandi et Dogbo.

Mise en place des postes de vote :

1. **Déploiement des agents électoraux** : Dans les postes de vote où les responsables et le matériel de la CENA sont arrivés, 95 % des postes de vote observés avaient cinq agents électoraux présents, dont en moyenne une femme.
2. **Présence de personnel de sécurité** : Dans 97 % des postes de vote observés, les observateurs de CAPE/COSCEP ont constaté la présence en moyenne de 2 agents de sécurité.
3. **Disponibilité du matériel électoral essentiel** : des urnes transparentes, des isoaloirs, de l'encre indélébile, des listes électorales, un nombre suffisant de bulletins de vote et des feuilles de dépouillement ont été observés dans 99 % des postes de vote visités par les observateurs de CAPE/COSCEP. un registre des électeurs par procuration dans 90 % des postes de vote observés et un registre des électeurs par dérogation dans 92 % des postes de vote observés.
4. **Présence des représentants des partis** : des représentants du parti FCBE ont été observés dans 83 % des postes de vote visité, des représentants du parti MOELE Benin dans 47 % , des représentants du LD dans 79 % , des représentants de l'UPR dans 95 % et des représentants du BR dans 94 % des postes de vote observés.
5. **Transparence électorale** : Dans 99 % des postes de vote, les urnes étaient vides avant d'être verrouillées et scellées.
6. **Respect du secret du vote** : dans 100 % des postes de vote, l'isoloir était installé à des endroits permettant aux électeurs de voter en secret.
7. **Matériel de campagne aux abords des postes de vote** : Dans 20 % des postes de vote, du matériel de campagne a été aperçu aux alentours.
8. **Environnement électoral** : dans 99 % des postes de vote observés, l'environnement général a été décrit comme calme et ordonné.

Processus de vote

1. Dans les postes de vote observés par CAPE/COSCEP, les personnes âgées, les femmes enceintes et les nounous ont été privilégiés à voter dans respectivement 87 % et 60 % . Les personnes handicapées à hauteur de 80 % ont bénéficié d'une priorité de vote avant les autres.

Respect des procédures électorales

1. Dans les postes de vote observés, chaque électeur potentiel avait présenté sa carte d'électeur avant d'être autorisé à voter.
2. Dans les postes de vote observés, les membres du poste de vote vérifiaient la présence d'encre indélébile sur le doigt de chaque électeur avant le vote. Dans la plupart des postes de vote observés, de l'encre indélébile était appliquée sur la cuticule de l'index de chaque électeur avant qu'il ne soit autorisé à quitter le poste de vote.
3. Dans 40 % des postes de vote, toutes les personnes présentes dans la file d'attente à 17 h ont pu voter.
4. **67 %** des postes de vote visités avaient terminé le vote à 17 h, et à 17 h 30, ce taux atteignait 94%. À 18 h 30, presque tous les postes de vote observés avaient terminé le vote.

Annonce et affichage des résultats dans les postes de vote

1. Les procès-verbaux de dépouillement et de comptage de vote ont été signé par tous les délégués des partis politiques où ils étaient représentés.
2. Les procès-verbaux de dépouillement et de comptage de vote ont été reçu par tous les délégués des partis politiques où ils étaient représentés

Déclaration et publication des résultats au niveau du centre de compilation des résultats

D'après les observations recueillies auprès de nos observateurs ;

- 1. Localisation des centres de collation et transparence du processus :** 83 % des observateurs ont indiqué que les centres de collecte étaient facilement accessibles. 99 % des centres de collecte sont organisés de manière à garantir la transparence du processus.
- 2. Environnement des centres de collationnement :** dans 99 % des centres de collationnement, l'environnement général était décrit comme calme et ordonné.
- 3. Présence de personnel de sécurité :** Dans 99 % des centres de collationnement observés, on comptait en moyenne 5 agents de sécurité. Dans 75 % de ces centres, le personnel de sécurité était armé.

Signature et retrait des copies des résultats aux centres de compilation :

1. Dans 99 % des centres de compilation, les délégués du FCBE ont signé les procès-verbaux de comptage. Dans 50 % des centres, les délégués du MOELE l'ont signé. Dans 99 % des centres, les représentants de l'UPR ont signé les procès-verbaux, et dans 99 % des centres, les délégués du BR ont également signé les procès-verbaux.
2. Les procès-verbaux de compilation de vote ont été signés par tous les délégués des partis politiques où ils étaient représentés.
3. Les procès-verbaux de compilation de vote ont été reçus par tous les délégués des partis politiques où ils étaient représentés.
4. Les coordonnateurs d'arrondissement n'ont pas rencontré de grande difficulté pour la compilation du vote dans 99 % des centres de compilation observés.
5. Dans 99 % des centres de compilation observés, les résultats étaient affichés dans un endroit visible pour le public et correspondaient aux résultats annoncés.

Conclusion

Le climat serein qui a régné tout au long de la journée de vote, conjugué à l'arrivée ponctuelle des agents électoraux et du matériel nécessaire, témoigne de l'engagement des autorités électorales et des forces de sécurité à garantir un scrutin transparent et ordonné. Malgré quelques difficultés ponctuelles, comme l'accessibilité limitée pour les personnes handicapées, l'environnement général était propice à la participation démocratique. La plupart des postes de vote ont fonctionné de manière efficace et efficiente.

CAPE/COSCEP tient à féliciter tous les agents électoraux au sein des postes de vote pour leur dévouement tout au long du scrutin, et notamment pour leurs efforts visant à garantir la possibilité de voter. Nous saluons également le professionnalisme dont ont fait preuve les forces de sécurité dans la plupart des postes de vote et des centres de dépouillement/compilation observés. Nous encourageons la poursuite des efforts pour améliorer le processus électoral lors des prochaines élections, en veillant à l'inclusion et au respect des normes électorales.

Dans l'attente des résultats définitifs, le CAPE/COSCEP suivra de près le processus électoral et publiera une évaluation complète du scrutin à son terme. Nous exhortons tous les citoyens à garder leur calme durant le dépouillement final et la proclamation des résultats. Par ailleurs, nous appelons tous les partis politiques à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions et à résoudre tout différend électoral par des moyens pacifiques et légaux.

Nous félicitons les citoyens ayant le droit de voter pour leur engagement à exercer ce droit et pour leur participation au bon déroulement du scrutin. Enfin, nous exprimons notre gratitude aux 166 observateurs du CAPE/COSCEP qui ont veillé avec diligence au bon déroulement des élections pour le compte du peuple béninois.

Que Dieu bénisse la République du Bénin.

Pour le compte du CAPE-COSCEP,
Le Coordonnateur du CAPE